

Image not found or type unknown



compensation financiere liquidation de communaute

Par **juliencat_old**, le **14/11/2007** à **01:25**

divorcée Mr est resté dans le pavillon et a souhaité retarder la dissolution ne voulant pas faire de crédit pour me payer ma "part". il m'a versé une somme mensuelle afin que je fasse face à un loyer. cela peut-il être considéré comme une avance sur la liquidation? merci de me répondre car je dois signer ou non un projet de liquidation de communauté proposé par le notaire. merci de m'aider à y voir clair